



NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2015, le Groupe a appliqué les dispositions d'IAS 1 révisée relatives à la présentation des états financiers.

DESCRIPTION DES RETRAITEMENTS IFRS

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

• Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe BMCI regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe BMCI consolide, le cas échéant, les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini dites « entités ad'hoc » contrôlées et ce, même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

• Méthodes de consolidation

• Les entreprises sur lesquelles le Groupe BMCI exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

• Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

• Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Le Groupe BMCI a adopté les principes suivants appliqués de manière rétrospective :

- L'approche par composant.
 - Une durée d'amortissement qui reflète la durée d'utilisation effective du bien par la banque.
- L'amortissement retenu est un amortissement linéaire calculé sur la durée d'utilité de l'actif. La valeur résiduelle retenue par le Groupe BMCI est supposée nulle.

TABLEAU DES COMPOSANTS GROUPE BMCI

NATURE DU COMPOSANT	DURÉE D'AMORTISSEMENT		POIDS DU COMPOSANT
	EN ANNÉES		
Gros œuvre	60		59 %
Façade	30		18 %
IGT	20		23 %

LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe BMCI a choisi de maintenir les coûts historiques pour l'ensemble des immobilisations incorporelles et n'a donc procédé à aucune réévaluation.

L'option retenue pour le traitement des logiciels qui constituent l'essentiel des immobilisations incorporelles consiste à distinguer entre les logiciels dédiés à la clientèle et les logiciels internes d'infrastructures. La durée d'amortissement est déterminée selon la consommation des avantages économiques en fonction de l'utilisation.

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Logiciels dédiés à la clientèle	3 ans
Logiciels internes d'infrastructure	8 ans

GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise.

LES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, un immeuble de placement doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Dans ce cas, la juste valeur doit être indiquée en annexe.

Dans le cas des immeubles de placement en location, la norme IAS 17 « Contrat de location » est applicable.

AVANTAGES AU PERSONNEL

• Principe :

L'objectif de la norme IAS 19 est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et les informations à fournir à leur sujet. Cette norme impose de comptabiliser :

- un passif lorsqu'un membre du personnel a rendu des services en échange d'avantages du personnel qui lui seront versés dans l'avenir ;
- une charge lorsque l'entité consomme l'avantage économique résultant des services rendus par un membre du personnel en échange d'avantages du personnel.

• Classification des avantages au personnel :

La norme IAS 19 prévoit quatre catégories d'avantages accordés aux salariés au titre des services rendus :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, les congés de maladie payés, les primes payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice, ...
- les avantages à long terme : médailles du travail, primes payables douze mois ou plus après la fin de l'exercice, ...
- les avantages postérieurs à l'emploi eux-mêmes classés en 2 catégories : régimes à prestations définies et régimes à cotisations définies (retraite, frais de santé et prévoyance pour les retraités, ...)
- les indemnités de fin de contrat de travail : principalement les avantages payables suite à une décision de l'entreprise de mettre fin à l'emploi avant l'âge de la retraite permis par la convention collective ou accord d'entreprise (indemnités de licenciement...) ou du salarié d'accepter le licenciement en échange de ces avantages (départ volontaire).

• Couverture des engagements :

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Constitution d'une provision en interne
- Externalisation de l'obligation de verser des prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

• Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique le recours à des techniques actuarielles afin de quantifier d'une manière fiable le montant de l'engagement naissant des avantages accumulés par le personnel durant les exercices écoulés.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est celle des « Unités de Crédit Projetées », qui présente les caractéristiques suivantes :

- Méthode actuarielle, basée sur l'estimation des prestations futures probables (à partir des salaires projetés à l'échéance de la prestation), qui repose sur le principe suivant lequel chaque période de service rendu donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.
- Méthode rétrospective, qui définit la valeur de l'engagement au moment de l'évaluation en se fondant sur le rythme d'acquisition des droits prévu au régime. L'objectif est d'attribuer à chaque année passée la quote-part de droits lui revenant.

L'estimation de la valeur des engagements doit s'appuyer sur des hypothèses actuarielles qui influenceront sur le coût des prestations. Ces hypothèses sont relatives aux variables :

- démographiques : taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite
- financières : taux d'actualisation, progression estimée des salaires à effectifs constants

• Options retenues par la BMCI :

À la fin de chaque exercice, la BMCI comptabilise une provision couvrant ses engagements relatifs aux régimes à prestations définies : Ouissam Choghl et indemnités de fin de carrières. La méthode utilisée est celle des « unités de crédit projetées ».

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe des taux (Taux de référence des Bons de Trésor) publiée par Bank Al-Maghrib et arrêtée à la date de clôture de l'exercice. Les taux de cette courbe sont ramenés en fonction de la maturité des Bons de Trésors aux durées moyennes d'exigibilité des prestations.

Les autres paramètres d'estimation de l'engagement découlent de la table de mortalité en usage au Maroc, du taux de progression des salaires à effectifs constants estimé par la BMCI ainsi que des statistiques liées à la rotation du personnel observée sur plusieurs années.

En ce qui concerne la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), aucune provision n'a été constatée en raison de l'indisponibilité des informations nécessaires pour l'évaluation et la comptabilisation de ce régime multi-employeur à prestations définies.

Quant aux avantages à court terme, La BMCI a constaté une provision relative au coût salarial lié aux congés maladie et maternités sur les douze mois après la clôture de l'année.



DÉRIVÉS

L'ensemble des opérations portant sur des instruments dérivés sont initiées à des fins de transaction et sont de ce fait comptabilisées en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. La norme IAS 39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.
- Séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation de l'opération sur la base de la différence entre la juste valeur du contrat hybride et la juste valeur du dérivé incorporé.

Au 31 décembre 2015, aucun instrument financier comprenant un dérivé incorporé n'a été identifié.

IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe consolidé sur la période à laquelle se rapportent les résultats. Les impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale. La gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer une bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

L'IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés.

ACTIFS FINANCIERS : PRÊTS ET CRÉANCES

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe BMCI, les participations dans des crédits syndiqués ainsi que les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie. Cette catégorie inclut également les instruments financiers représentant les emplois obligatoires de par la réglementation.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

• Provision pour dépréciation des prêts et créances

Des dépréciations sont constituées sur les crédits (et les autres actifs financiers classés dans la catégorie des prêts et créances) dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille d'éléments homogènes.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le groupe suivent des principes analogues.

Au niveau individuel, la dépréciation est définie comme étant la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque » dit avéré ou spécifique.

Toute appréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ». À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur récupérable estimée calculée au taux d'intérêt effectif d'origine (effet de désactualisation).

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, fondée sur des données historiques permettant notamment de déterminer le taux de Récupération.

Outre le risque avéré ou spécifique, les données historiques sont analysées, afin d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse s'appuie sur le taux de passage des crédits de la catégorie des créances « saines » vers la catégorie des créances en souffrance permettant ainsi de fournir une estimation des pertes potentielles afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque » dit « base portefeuille ».

Les données historiques et l'analyse susvisée servent de base pour le calcul des provisions collectives (sur la base de portefeuilles) en tenant compte de l'échéancier prévisionnel de récupération des créances ainsi que de l'effet de l'actualisation au taux d'intérêt effectif d'origine moyen du groupe d'actifs homogènes.

CRÉDITS HORS MARCHÉ

Le Groupe BMCI s'est basé sur la circulaire de Bank Al-Maghrib qui fixe les taux planchers pour identifier les crédits hors marché. L'analyse effectuée pour identifier l'existence ou l'absence de crédits émis à des conditions hors marché a permis de conclure que tous les crédits émis par le Groupe BMCI sont octroyés à des conditions normales du marché. Par conséquent, aucune décote n'est à constater.

ACTIFS FINANCIERS : TITRES

Les titres détenus sont classés en quatre catégories.

• Actifs financiers à la valeur de marché par résultat (HFT) :

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers évalués, sur option, à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et les conditions d'application de l'option de juste valeur.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

• Actifs financiers disponibles à la vente (AFS) :

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

• Titres détenus jusqu'à leur échéance (HTM) :

La catégorie « titres détenus jusqu'à l'échéance » est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la classification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans)

Le Groupe BMCI ne détient pas des titres classés dans cette catégorie.

• Titres du portefeuille « Prêts et créances » :

La catégorie « Prêts et créances » est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable non cotés et non destinés à être cédés et que le groupe a l'intention de conserver durablement.

Sa comptabilisation s'opère au coût amorti.

• Options retenues

Les instruments détenus en portefeuilles (bons de trésor jeunes promoteurs, bons de trésor sociaux économiques, bons CIH) ont été classés dans la catégorie « Prêts et créances ».

• Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

• Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente :

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable ou significative résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition. En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est à nouveau appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

S'agissant d'un titre à revenu variable, la dépréciation est constituée en produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. Par ailleurs, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation comptabilisée en résultat.

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE :

Les dépôts clientèle sont comptabilisés au coût historique.

CONTRAT DE LOCATION :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il y a lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis ou loué, diminuée ou majorée des commissions versées ou perçues et de tous les autres frais inhérents à l'opération.

Le taux d'intérêt étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE) déterminé conformément aux dispositions de l'IAS 39.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie ;
- et, la valeur d'entrée du bien qui est égale à la juste valeur initiale augmentée des coûts directs initiaux.

Les contrats de leasing accordés par BMCI Leasing sont des contrats de location-financement. Ces contrats ont été retraités au taux d'intérêt effectif (TIE).

PROVISIONS DU PASSIF

Une provision doit être comptabilisée au passif lorsqu'une entité a une obligation actuelle (explicite ou implicite) découlant d'un événement passé.

Quand il est significatif, l'effet de l'actualisation des flux de trésorerie futurs devant être décaissés pour éteindre l'obligation est obligatoirement comptabilisé quand la sortie des ressources dépasse un an.

PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2015, le Groupe BMCI n'a pas constaté de passifs éventuels.

UTILISATION DES ESTIMATIONS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations pour la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme pour l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans l'élaboration des notes relatives aux états financiers.



Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont eu recours à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers.

C'est le cas notamment :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- De l'usage de modèles internes basés sur les flux de récupération passés pour le calcul des provisions pour dépréciation des crédits regroupés par classes homogènes de risques»
- Du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes afférentes aux états financiers,
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- De l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

AUTRES INFORMATIONS

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités dont le Groupe BMCI détient des participations directes ou indirectes.

DÉNOMINATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	MÉTHODE	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT
BMCI Bank	Banque	Top		
BMCI Banque Offshore	Banque	IG	100,00%	100,00%
BMCI Leasing	Leasing	IG	86,91%	86,91%
Arval Maroc	Location longue durée	MEE	33,34%	33,34%
BMCI Finance	Banque d'affaire	IG	100,00%	100,00%
BMCI Asset Management (EX BMCI Gestion)	Gestion d'actif	IG	100,00%	100,00%
BMCI Fonds	Gestion d'actif	IG	100,00%	100,00%
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	IG	100,00%	100,00%
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	IG	100,00%	100,00%
IMMOBILIERE Sidi Maarouf	Société immobilière	IG	100,00%	100,00%

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe BMCI est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de détail ;
- Banque offshore ;
- Financements spécialisés : BMCI leasing et ARVAL ;
- Banque de Gestion : gestion d'actifs.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en tenant compte des prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe BMCI.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés par le moyen des fonds propres - normalisés par pôle - utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement.

Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

La nouvelle réglementation sur le calcul des fonds propres selon les normes Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi une nouvelle hiérarchie des fonds propres a été instaurée :

- les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 - CET1-) ;
- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du CET1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
- les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Les fonds propres du Groupe BMCI sont calculés conformément à la circulaire de Banque Al Maghrib n°14/G/2013

RATIO DE SOLVABILITÉ

Dans le cadre de la réglementation prudentielle, le ratio de solvabilité du Groupe BMCI est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et les montants pondérés au titre du risque de crédit, de marche et du risque opérationnel, et ce conformément à la circulaire de Banque Al Maghrib n° 26/G/2006.

FONCTION ET STRATÉGIE DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe BMCI considère la maîtrise des risques auxquels il est exposé comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité.

Aussi, le Groupe BMCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank-Al Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe BMCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé le Groupe BMCI. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe BMCI.

Chaque évolution concernant le dispositif de contrôle interne est validée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ce dispositif :

- La Banque est organisée en unités responsables de leur système de contrôle interne. Les responsables définissent, en coordination avec les autres entités de la BMCI, leur dispositif de contrôle interne et veillent à son fonctionnement. Ils ont, chacun à son niveau, le devoir d'un contrôle complet et efficace des activités qui sont placées sous leur responsabilité.
- La pratique de délégation est l'un des principes sur lesquels repose le système de contrôle interne. Elle constitue le système de fonctionnement et de décision fondamental de la Banque, en instituant des relais chargés de mettre en œuvre la politique de la Direction Générale. Ces relais doivent s'assurer de l'application stricte de leurs décisions, en contrôlant leurs délégations.

Le dispositif de contrôle interne de la BMCI couvre les familles de risques suivantes :

- le risque de crédit et de contrepartie ;
- les risques de marché ;
- le risque de taux et de liquidité ;
- les risques opérationnels.

Par ailleurs, une fonction « conformité » a été mise en œuvre dans le cadre du pilier 2 de la réglementation Bâle II. Il s'agit d'une structure indépendante directement rattachée au Directoire, chargée du suivi du risque de non-conformité, lequel est défini comme étant le risque d'exposition à un risque de réputation, de perte financière ou de sanction en raison de l'observation des dispositions légales et réglementaires ou des normes et pratiques en vigueur.

RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres : le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

- **La Note de Contrepartie**, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie : Une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BMCI qui bénéficie d'un crédit, quelle que soit la nature de la contrepartie.
- **Le Taux de Récupération Global**, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie.

Ces deux données, utilisées à la BMCI depuis plus de cinq ans, sont fondamentales pour suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque de crédit. Elles constituent, en outre, les éléments essentiels à la mise en place de la réglementation Bâle II en méthode avancée.

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations.

La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du « double regard ». Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de clientèle et la Direction des Risques.

Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité de crédit ad hoc.

Le contrôle des utilisations comprend plusieurs niveaux définis chacun par une procédure interne :

- **Contrôles de 1^{er} niveau** : Ces contrôles sont effectués par les lignes de clientèles et portent sur des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) qui font l'objet de procédures précises. Ainsi, doivent être effectués selon une périodicité et une méthodologie prédéfinie, des contrôles sur six domaines considérés comme sensibles par la Banque : note de contrepartie, garanties reçues et émises, comptes irréguliers, comptes avec incidents et tenue des dossiers engagements.
- **Contrôles de 2^e niveau** : La Direction des Risques intervient dans le dispositif de contrôle interne en assurant un contrôle de 2^e niveau sur le risque de crédit. La Direction des Risques veille au respect des procédures en matière de gestion du risque de crédit, exerce une surveillance rapprochée de l'utilisation des crédits et assure le suivi de l'évolution du profil de risque de la Banque. D'autres contrôles sont effectués à travers la réalisation d'analyses thématiques, de PSF dédiés et de divers comités de suivi des Risques.
- **Contrôles de 3^e niveau** : Le contrôle périodique, réalisé par l'Inspection Générale, assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. Ainsi tout, les Groupes d'exploitation sont périodiquement audités et la qualité du portefeuille analysée. Toutefois, en cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

Gestion du risque de concentration du crédit

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition excessive pouvant engendrer des pertes pour la Banque ; les limites sectorielles sont revues périodiquement.

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un segment donné. La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition (contreparties individuelles ; groupes d'intérêt ; contreparties appartenant au même secteur économique ; contreparties appartenant à la même région géographique ; garants) et de mettre en place des limites pour chaque type d'exposition. Ces limites sont validées et suivies par les instances dirigeantes.

Risques de Marché :

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ses paramètres et des corrélations entre ces paramètres, autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché. Il se subdivise en cinq grandes familles :

- Risque de taux d'intérêt,
- Risque de change,
- Risque sur titre de propriété,
- Risque sur produit de base,
- Risque sur produit dérivé.

L'importance et la complexité relative de ces risques nécessitent la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques encourus afin de les maintenir à des niveaux tolérables par rapport aux positions de la Banque et se conformer en même temps aux exigences des normes bâloises.

Principes fondamentaux :

Dans l'objectif d'encadrement et de maîtrise des risques de marché, la BMCI a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme aux normes Baloises et aux standards du groupe BNP PARIBAS. Ce dispositif est basé sur plusieurs principes parmi lesquels :

- Maîtrise et suivi des risques sur les expositions
- Développement des activités de marché dans le cadre de comités nouveaux produits avec analyse approfondie des risques engendrés par ces activités
- Respect de la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques
- Adoption des standards du groupe et des meilleures pratiques en matière de gestion des risques de marché

La gestion du risque de marché au niveau de la BMCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque. Ces axes sont de l'ordre de trois :

- Un contrôle de 1^{er} niveau assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie.
- Un contrôle de 2^e niveau matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marchés qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites VaR et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journaliers retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PnL dégagés par l'activité du trading. En plus d'un suivi fonctionnel par l'entité GRM « Group Risk Management » du Groupe BNP PARIBAS.
- Un suivi fonctionnel de 3^e niveau assuré par l'Audit Interne/Inspection Générale.



Un monitoring du top management est aussi assuré à travers la fixation de limites de trading pour bien suivre et cadrer l'activité :

- Position de change : Limite en VaR, en volume et par sens ;
- Position de taux : Limite en position moyenne par bande d'échéance ;
- Position obligataire : Limite en VaR et en sensibilité par bande d'échéance ;
- Position sur option : Limite sur Grecs (Delta – Gamma – Véga)

Ces limites sont revues annuellement, soit à la hausse soit à la baisse, par la Direction Générale avec possibilité de révision tous les six mois ou à la demande.

La VaR (Value at Risk) GEAR :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements normaux des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un niveau de confiance donné. Le Groupe retient un niveau de confiance de 99% et un horizon de temps d'une journée. Les principaux groupes de facteurs simulés sont :

- Prix d'actions et leurs volatilités implicites ;
- Taux d'intérêt, Titres / Swaps de taux ;
- Matières premières ;
- Cours de change et leurs volatilités implicites.

Les simulations des facteurs de risque sont calculées en utilisant l'approche Monté Carlo qui capte la non-normalité des paramètres de marché aussi bien que l'interdépendance entre les facteurs de marché.

Gestion du Risque de Change

Le risque de change inhérent à l'activité de trading Book BMCI correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suite à l'évolution des cours des devises. Il trouve ses principales sources dans la position de change classique de la Banque et dans les options de change.

Le monitoring de ce risque est fait à travers deux principaux paramètres : une limite en GEAR « Gross Earning at Risk » (équivalent VaR), des limites en volumes de position de change (Short // Long) et des Limites sur Grecs (Delta – Gamma – Véga) pour les options de change.

Risque de Taux et Risque Obligataire

Le risque de taux correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt sur le marché. Il trouve ses principales sources dans les positions de trésorerie et obligataires.

Le risque de taux à la BMCI est géré à travers des limites de positions moyennes par bande d'échéance et une limite globale en équivalent un an (One Year Equivalent) pour la Trésorerie. Une limite en GEAR et des limites de sensibilité par bande d'échéance dites PV01 pour l'activité Trading Obligataire.

Système de contrôle et suivi des limites

Le suivi des Utilisations / Limites est réalisé quotidiennement à travers des reportings adressés au Top Management de la banque ainsi qu'à toutes les entités concernées. Ces reportings comprennent les positions de change, les positions sur titres et les positions de taux par devise.

Contrôlés en premier lieu par le Directeur des Risques de Marché, ces reportings sont ensuite transmis au Responsable ALM Trésorerie et Capital Markets à la Direction Générale et à la Direction des Risques. Le dépassement d'une limite en volume nécessite l'accord préalable du Président du Directoire et de la Direction des Risques. En revanche, le dépassement d'une limite en termes de VaR sur une position individuelle, dû par exemple à la dépréciation d'une devise, est toléré.

Stress Test

En parallèle au dispositif de suivi, des stress tests sur les positions de trésorerie sont réalisés mensuellement depuis 2005. Ils sont effectués selon deux approches :

- Une approche « Mark To Market » qui consiste à calculer l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt sur le résultat du portefeuille.
- Une approche « Funding » qui consiste à calculer l'impact, sur le résultat de trésorerie, dû à une crise de liquidité. C'est une approche fondée sur le refinancement O/N du Liquidity Gap.

• Risque de taux et de liquidité

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes, réserves Banque Centrale ;
- Respecter les ratios de liquidité internes au groupe BNP PARIBAS (LCR, NSFR) ;
- Assurer la liquidité de la BMCI à court terme, et gérer le GAP de liquidité à long terme ;
- Éviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la Banque et de son rating ;
- Refinancer la banque commerciale au meilleur coût ;
- Maîtriser les risques financiers ;
- Atténuer la variabilité des résultats ;
- Limiter le risque de taux au travers du choix de la maturité du portefeuille de Titres, au travers de la maturité des emprunts et en orientant la politique commerciale par la détermination de Taux de Cession Internes adéquat.

L'ALM suit les risques de taux d'intérêt et de liquidité sur 3 périmètres distincts :

- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés aux opérations clientèles regroupées dans les livres dénommés Book Commercial.
 - Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurel liés au Book Fonds Propres.
 - Les risques de taux d'intérêt et de liquidité résultant de la somme des sous composantes précédentes.
- L'ALM suit et intègre par ailleurs ces risques au niveau du groupe BMCI, intégrant ainsi les principales filiales de financement.

L'ALM suit ces risques de taux d'intérêt et de liquidité pouvant provenir d'une :

- corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...)
- incertitude sur la durée des opérations clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne...)
- existence d'options comportementales sur des produits clientèle longs à taux fixe ou assimilés (remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...)

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière opération est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance.

Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont « écoulées » selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes.

Des limites d'impasse de taux (ressources taux fixe - emplois taux fixe) et de liquidité sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB (produit net bancaire) par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bp.

Par ailleurs, les impasses de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne. un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de prévenir tout risque d'illiquidité. Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs externes provenant de conditions de marché, des interventions des autorités monétaires (office des changes et BAM), des évolutions effectives ou probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la banque et des concurrents.

Périodiquement, un comité ALCO regroupant les membres du Directoire se tient afin de contrôler :

- le niveau d'exposition du groupe en termes de risque de taux et de liquidité
- le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques
- la réorientation de la stratégie de la Banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de risque ainsi que de l'évolution du marché.
- le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II.

• Risques opérationnels

Bank Al Maghrib définit le risque opérationnel comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Bénéficiant, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques de l'actionnaire de référence le Groupe BNP Paribas, le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BMCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité significatif.

Les choix et orientations adoptés par le Groupe BMCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels répondent aux circulaires et directives de Bank Al Maghrib en la matière.

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION BÂLE II

Le nouveau dispositif Bâle II est entré en vigueur au Maroc en janvier 2007 pour les approches standards de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels.

Dès la publication de ces textes par le régulateur, la banque a engagé un large chantier induisant la mobilisation significative des équipes et ce afin d'être conforme à la réglementation Bâle II sur les méthodes standard. Ces travaux ont amené à la mise en place d'un dispositif de calcul du ratio de solvabilité en méthode standard. Il permet d'aboutir aux exigences réglementaires au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel. Le régulateur a édicté les textes relatifs au pilier II « Dispositif de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes » ainsi que le Pilier III « Dispositif sur la discipline de marché ». Par ailleurs, l'analyse des textes réglementaires relatifs au Pilier II a permis à la BMCI de structurer des chantiers complémentaires avec pour objectif l'alignement à la réglementation et l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des risques.

Courant l'année 2013, la BMCI a mis en place un dispositif de maîtrise du risque portant sur le périmètre de la clientèle des particuliers et professionnels en déployant la notation Retail automatisée ; la particularité NEGCOM et le déclassement en défaut automatique.

La notation automatique Retail/Déclassement concerne tous les clients particuliers et professionnels et se base sur les caractéristiques intrinsèques ainsi que sur l'historique de leur relation avec la BMCI (flux confiés, solde, ancienneté de la relation, irrégularités...etc.). La note de contrepartie est mise à jour chaque huitième jour du mois via un traitement automatique. Il s'agit donc de mesurer à partir d'une approche multicritère standard et systématique le niveau de risque d'un client. La notation automatique est opérationnelle depuis le 08/10/2013.

• Organisation et Gestion des risques:

Risque de crédit :

La BMCI a mis en place en conformité avec les directives de Bank Al Maghrib relatives au Pilier II de Bâle II, un dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques adapté à la nature, au volume et au degré de complexité de ses activités. Ce dispositif qui transpose par ailleurs les normes du Groupe BNP Paribas, lui permet notamment :

- d'évaluer et de maîtriser l'ensemble des risques auxquels elle est exposée ;
- de maintenir l'exposition aux différents risques dans les limites globales arrêtées par la réglementation en vigueur et / ou fixées par le Directoire et approuvées par le Conseil de Surveillance.
- d'évaluer et conserver en permanence les niveaux et les catégories des fonds propres ainsi que leur allocation compte tenu de la nature et du niveau des risques auxquels la BMCI pourrait être exposée.

Risques de marché

Dans le cadre des dispositions Bâle 2 en matière de fonds propres et de répartition des risques, la BMCI applique la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché. L'effet de l'exigence en fonds propres au titre des risques de marché n'est pas important puisqu'elle ne représente que 1% du total des exigences de tous les risques.

Risques opérationnels

Depuis plusieurs années, la BMCI a mis en place un dispositif en vue de se conformer aux exigences Bâle 2.

La gouvernance de la gestion des risques opérationnels pour le Groupe BMCI s'appuie sur :

- des comités réguliers où l'État Major de la Banque traite des sujets de risques opérationnels et exploite les informations pour une meilleure maîtrise de ces risques (Comité de Coordination du Contrôle Interne, Comité de la Conformité, Comité d'Audit).
- une structure dédiée à la gestion du Risque Opérationnel créée en 2004, et rattachée à la Direction de la Conformité depuis avril 2008.
- une politique générale de gestion du Risque Opérationnel approuvée par le Conseil de Surveillance de la Banque et un référentiel de procédures complet et mis à jour.
- un outil de gestion du risque opérationnel dédié, commun à l'ensemble des filiales du Groupe BNP Paribas, avec une historisation des incidents historiques et des incidents potentiels de risque opérationnel.

Le Groupe BMCI a mis en place un système d'identification et d'évaluation des risques opérationnels, basé sur :

- l'élaboration de cartographies des processus et des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe BMCI.
 - un dispositif de collecte des incidents historiques de risques opérationnels impliquant l'ensemble des entités opérationnelles, complété par un processus d'attestation périodique de la fiabilité et de l'exhaustivité des données.
 - l'identification et l'analyse qualitative et quantitative des incidents potentiels de risques opérationnels.
- Cette démarche permet de mettre à la disposition du management de la Banque et des entités opérationnelles une quantification des risques majeurs, pour un pilotage optimal des expositions en termes de risques opérationnels.
- Par ailleurs, la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels s'opèrent notamment à travers :
- la maîtrise des risques extrêmes basée sur le dispositif de continuité d'activité qui a atteint un niveau de maturité global satisfaisant.
 - des actions préventives et correctives mises en place suite aux incidents historiques significatifs constatés. À ce titre, le dispositif de contrôle permanent a atteint un niveau de maturité certain avec une couverture optimale du périmètre par la Direction du Contrôle Permanent Groupe, l'utilisation d'outils ayant permis l'industrialisation des contrôles et l'amélioration de leur qualité et la mise en place d'actions préventives et correctives permettant de couvrir les risques majeurs.
 - un processus de validation des produits, activités et organisations nouvelles (PAON) et des Transactions Exceptionnelles, mettant en exergue les risques associés et les conditions de mise en œuvre ainsi que les règles de contrôle appropriées.
 - un dispositif de maîtrise des activités externalisées essentielles.
 - des actions de sensibilisation sur les sujets de Risque Opérationnel menées auprès des entités opérationnelles.



BILAN ACTIF IFRS En milliers de DH

	31/12/15	31/12/14
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	1 478 984	1 868 611
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	349 376	356 136
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE		
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	6 709 152	7 954 604
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	2 390 356	1 964 679
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	48 579 190	51 208 710
ECART DE RÉÉVALUATION ACTIF DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		
PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE		
ACTIFS D'IMPÔT EXIGIBLE	125 573	55 020
ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	80 497	82 151
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES ACTIFS	608 235	625 971
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS		
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	23 001	13 475
IMMEUBLES DE PLACEMENT	23 478	23 907
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 727 054	1 740 010
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	316 367	293 693
ECARTS D'ACQUISITION	87 720	87 720

TOTAL ACTIF IFRS **62 498 981** **66 274 687**

BILAN PASSIF IFRS En milliers de DH

	31/12/15	31/12/14
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX		
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	23 411	56 870
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE		
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	5 175 057	5 934 607
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	42 078 721	43 290 818
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	3 430 808	5 342 075
ECART DE RÉÉVALUATION PASSIF DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		
PASSIFS D'IMPÔT COURANT	1 585	4 901
PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	270 829	215 356
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS	1 853 090	1 873 654
DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS		
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	253 307	258 443
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE		
DETTES SUBORDONNÉES	754 393	754 478
CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES	4 641 881	4 595 692
RÉSERVES CONSOLIDÉES	3 439 167	3 477 990
• PART DU GROUPE	3 402 694	3 439 077
• PART DES MINORITAIRES	36 473	38 913
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS, PART DU GROUPE	75 685	104 532
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	501 048	365 271
• PART DU GROUPE	500 650	364 361
• PART DES MINORITAIRES	398	910

TOTAL PASSIF IFRS **62 498 981** **66 274 687**

CAPITAUX PROPRES	8 657 781	8 543 485
• PART DU GROUPE	8 620 911	8 503 662
• PART DES INTÉRÊTS MINORITAIRES	36 870	39 824

COMPTE DE RÉSULTATS IFRS CONSOLIDÉS En milliers de DH

	31/12/15	31/12/14
Intérêts et produits assimilés	3 230 828	3 507 924
Intérêts et charges assimilés	672 692	941 200
MARGE D'INTÉRÊT	2 558 136	2 566 723
Commissions perçues	529 391	499 686
Commissions servies	61 880	57 848
MARGE SUR COMMISSIONS	467 511	441 838
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	198 329	253 621
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	29 998	62 658
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ	228 327	316 279
Produits des autres activités	69 992	53 837
Charges des autres activités	125 615	105 499
PRODUIT NET BANCAIRE	3 198 351	3 273 178
Charges générales d'exploitation	1 371 408	1 410 287
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	181 635	175 669
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 645 309	1 687 223
Coût du risque	840 876	982 192
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	804 433	705 031
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	12 179	2 494
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-4 183	-
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	812 429	707 525
Impôts sur les bénéfices	311 381	342 254
RÉSULTAT NET	501 048	365 271
Résultat hors groupe	398	910
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	500 650	364 361
Résultat par action (en dirhams)	38	27
Résultat dilué par action (en dirhams)		

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE En milliers de DH

	31/12/15	31/12/14
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	812 429	707 525
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	181 635	175 669
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	840 966	982 432
+/- Dotations nettes aux provisions	-5 136	45 917
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	12 179	2 494
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	-35 310	-102 242
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS	994 334	1 104 270
DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS ET DES AUTRES AJUSTEMENTS	994 334	1 104 270
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-1 065 383	1 045 033
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	582 117	-972 642
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-692 114	-871 086
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-2 828	240 867
- Impôts versés	-311 181	-349 456
DIMINUTION/(AUGMENTATION) NETTE DES ACTIFS ET DES PASSIFS	-1 489 389	-907 284
PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	-1 489 389	-907 284
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	317 374	904 511
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-21 705	-2 204
+/- Flux liés aux immeubles de placement	429	1 230
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-191 352	-311 402
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-212 628	-312 376
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-405 525	-405 525
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-85	-297
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-405 610	-405 822
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	-300 864	186 313
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	2 718 235	2 531 922
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 868 611	2 713 479
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	849 624	-181 557
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	2 417 371	2 718 235
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 478 984	1 868 611
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	938 387	849 624

VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE **-300 864** **186 313**



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH							
	CAPITAL	RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL	ACTIONS PROPRES	RÉSERVES ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS	GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2013	1 281 701	3 313 947		3 835 997	22 632	8 454 278	38 738	8 493 016
Changements de méthodes comptables								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2013 CORRIGÉS	1 281 701	3 313 947	-	3 835 997	22 632	8 454 278	38 738	8 493 016
Opérations sur capital	44					44		44
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-398 365		-398 365	-3 351	-401 716
Autres				-2 149		-2 149	3 526	1 377
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2014				364 361		364 361	910	365 271
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat				3 593	81 900	81 900		81 900
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat						3 593		3 593
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	-	-	-	3 593	81 900	85 493	-	85 493
Variations de périmètre								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2014	1 281 745	3 313 947		3 803 437	104 532	8 503 661	39 823	8 543 485
Changements de méthodes comptables								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2014 CORRIGÉS	1 281 745	3 313 947	-	3 803 437	104 532	8 503 661	39 823	8 543 485
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres	46 183			-10 123		36 060		36 060
Dividendes				-398 377		-398 377	-3 351	-401 728
Autres		6		2 210		2 210		2 210
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2015				500 650		500 650	398	501 048
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat								
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat				5 548	-28 847	-28 847		-28 847
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	-	-	-	5 548	-28 847	-23 299	-	-23 299
Variations de périmètre								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2015	1 327 928	3 313 953	-	3 903 345	75 685	8 620 911	36 870	8 657 781

ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH	
	31/12/15	31/12/14
RÉSULTAT NET	501 048	365 271
Écart de conversion		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	74 118	104 665
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1 567	-133
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	75 685	104 532
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	576 733	469 803
Part du groupe	576 335	468 892
Part des minoritaires	398	910

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	En milliers de DH	
	31/12/15	31/12/14
TITRES ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	6 709 152	7 954 604
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉS	6 081 946	6 921 009
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	472 811	866 179
• Titres cotés	-	-
• Titres non cotés	472 811	866 179
Actions et autres titres à revenu variable	61 858	61 959
• Titres cotés	8 215	9 962
• Titres non cotés	53 643	51 997
• TITRES DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉS	92 537	105 457
TOTAL DES TITRES DISPONIBLE À LA VENTE	6 709 152	7 954 604

GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	En milliers de DH					
	31/12/15			31/12/14		
	JUSTE VALEUR	GAINS LATENTS	PERTES LATENTES	JUSTE VALEUR	GAINS LATENTS	PERTES LATENTES
Effets publics et valeurs assimilées	5 952 358	80 425	-	6 783 900	117 398	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	469 909	287	2 286	861 874	331	2 286
Actions et autres titres à revenu variable	60 884	3 110	-	60 746	4 785	-
Titres de participation non consolidés	92 537	36 230	-	105 457	45 953	-
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	133 464	-	-	142 626	-	-
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	6 709 152	120 052	2 286	7 954 604	168 467	2 286
Total gains et pertes latents	-	120 052	2 286	-	168 467	2 286
Impôts différés	-	44 334	686	-	62 202	686
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente nets	-	75 718	1 600	-	106 265	1 600
GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE À LA VENTE NETS PART GROUPE		75 718	1 600		106 265	1 600

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHÉ OU DE MODÈLE UTILISÉ POUR LA VALORISATION

	En milliers de DH							
	31/12/15				31/12/14			
	PRIX DE MARCHÉ	MODÈLE AVEC PARAMÈTRES OBSERVABLES	MODÈLE AVEC PARAMÈTRES NON OBSERVABLES	TOTAL	PRIX DE MARCHÉ	MODÈLE AVEC PARAMÈTRES OBSERVABLES	MODÈLE AVEC PARAMÈTRES NON OBSERVABLES	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	349 376			349 376	356 136			356 136
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat sur option								
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	23 411			23 411	56 870			56 870
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat sur option								

IMMEUBLES DE PLACEMENT

	En milliers de DH						
	31/12/14	VARIATION PÉRIMÈTRE	ACQUISITIONS	CESSIONS ET ÉCHÉANCES	ÉCART DE CONVERSION	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2015
Valeur brute	32 337		773				33 110
Amortissements et provisions	8 430					1 202	9 632
VALEUR NETTE AU BILAN	23 907	-	773	-	-	-1 202	23 478



IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers de DH

	31/12/14			31/12/15		
	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR	VALEUR NETTE
Terrains et constructions	1 617 510	382 488	1 235 022	1 732 757	426 146	1 306 611
Equip. Mobilier, installation	442 426	315 129	127 297	485 156	347 558	137 598
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	767 300	389 609	377 691	719 984	437 139	282 845
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 827 236	1 087 226	1 740 010	2 937 897	1 210 843	1 727 054
Logiciels informatiques acquis	399 494	254 723	144 771	465 531	298 746	166 785
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	151 589	2 667	148 922	152 249	2 667	149 582
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	551 083	257 390	293 693	617 780	301 413	316 367

ECARTS D'ACQUISITIONS

En milliers de DH

	31/12/14	VARIATION PÉRIMÈTRE	ECART DE CONVERSION	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/15
Valeur brute	87 720				87 720
Cumul des pertes de valeurs					
VALEUR NETTE AU BILAN	87 720				87 720

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers de DH

	31/12/15	31/12/14
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	2 390 356	1 964 679
Comptes et prêts	2 313 765	1 861 854
Valeurs reçues en pension	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	73 563	87 209
TOTAL EN PRINCIPAL	2 387 328	1 949 063
Créances rattachées	3 028	15 616
Provisions	-	-
VALEUR NETTE	2 390 356	1 964 679
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	2 872 462	2 971 958
Comptes à vue	156 766	753 673
Comptes et avances à terme	2 690 452	2 191 570
Prêts subordonnés	-	-
Créances rattachées	25 244	26 715

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En milliers de DH

	31/12/15	31/12/14
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	44 961 345	47 943 611
Créances commerciales	6 252 398	8 420 494
Autres concours à la clientèle	37 121 607	36 022 173
Valeurs reçues en pension	267 287	-
Comptes ordinaires débiteurs	5 843 664	7 554 910
TOTAL EN PRINCIPAL	49 484 956	51 997 577
Créances rattachées	101 980	108 257
Provisions	4 625 591	4 162 223
VALEUR NETTE	44 961 345	47 943 611
OPÉRATIONS DE CRÉDIT BAIL	3 617 845	3 265 099
Crédit-bail immobilier	1 251 806	1 252 670
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	2 366 039	2 012 429
TOTAL EN PRINCIPAL	3 406 171	3 100 001
Créances rattachées	529 763	456 970
Provisions	318 089	291 872
VALEUR NETTE	3 617 845	3 265 099

TOTAL 48 579 190 51 208 710

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers de DH

	31/12/15	31/12/14
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	5 175 057	5 934 607
Comptes et emprunts	5 140 217	5 897 650
Valeurs données en pension	-	-
TOTAL EN PRINCIPAL	5 140 217	5 897 650
Dettes rattachées	34 840	36 957
VALEUR AU BILAN	5 175 057	5 934 607
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	2 918 497	3 044 575
Comptes à Vue créditeurs	181 745	697 170
Comptes et avances à terme	2 711 685	2 320 690
Dettes rattachées	25 067	26 715

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En milliers de DH

	31/12/15	31/12/14
Comptes à vue créditeurs	28 258 820	29 162 567
Comptes d'épargne	8 282 617	8 046 530
Autres dettes envers la clientèle	5 482 824	6 015 910
Valeurs données en pension	-	-
TOTAL EN PRINCIPAL	42 024 261	43 225 007
Dettes rattachées	54 460	65 811
VALEUR AU BILAN	42 078 721	43 290 818

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de DH

	SOLDE AU		VARIATION		REPRISES		REPRISES		AUTRES		SOLDE AU
	31/12/14	31/12/15	DE PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	UTILISÉES	NON UTILISÉES	VARIATIONS	31/12/15			
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	29 868	29 868		22 222							52 090
Provision pour engagements sociaux	81 748	81 748		8 686	10 320			-2 691			77 423
Provision pour litige et garanties de passif	60 314	60 314		10 553	11 543						59 324
Provision pour risques fiscaux											
Provision pour impôts											
Autres provisions pour risques et charges	86 513	86 513		41 033	63 076						64 470
TOTAL	258 443	258 443		82 494	84 939			-2 691			253 307

MARGE D'INTÉRÊT

En milliers de DH

	31/12/15			31/12/14		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	2 933 757	393 713	2 540 044	3 130 990	537 994	2 592 996
Comptes et prêts / emprunts	2 673 179	338 532	2 334 647	2 869 773	495 381	2 374 392
Opérations de pensions	605	12 871	-12 266	1 195	12 246	-11 051
Opérations de location-financement	259 973	42 310	217 663	260 022	30 367	229 655
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	24 912	92 151	-67 239	43 770	115 980	-72 210
Comptes et prêts / emprunts	24 912	51 418	-26 506	43 684	79 358	-35 674
Opérations de pensions		40 733	-40 733	86	36 622	-36 536
EMPRUNTS ÉMIS PAR LE GROUPE	7 575	186 828	-179 254	287 227	-287 227	
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	264 585	264 585	333 164	333 164	333 164	
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES	3 230 828	672 692	2 558 136	3 507 924	941 201	2 566 723

COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

	31/12/15			31/12/14		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
COMMISSIONS NETTES SUR OPÉRATIONS	107 665	61 809	45 856	108 179	56 541	51 638
avec les établissements de crédit	-	1	-1	-	340	-340
avec la clientèle	83 815	61 129	22 686	84 741	54 715	30 026
sur titres	19 637	679	18 958	19 175	1 486	17 689
de change	3 859	-	3 859	3 919	-	3 919
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	354	-	354	344	-	344
PRESTATION DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS	421 726	71	421 655	391 507	1 307	390 200
Produits nets de gestion d'OPCVM	56 717	61	56 656	45 177	81	45 096
Produits nets sur moyen de paiement	127 376	10	127 366	126 873	430	126 443
Assurance	64 020	-	64 020	57 371	796	56 575
Autres	173 613	-	173 613	162 086	-	162 086

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS 529 391 61 880 467 511 499 686 57 848 441 838



COÛT DU RISQUE		En milliers de DH	
	31/12/15	31/12/14	
DOTATIONS AUX PROVISIONS	-1 031 991	-1 098 267	
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-951 053	-997 894	
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)			
Provisions engagements par signature	-22 222	-11 648	
Autres provisions pour risques et charges	-58 715	-88 725	
REPRISES DE PROVISIONS	488 067	143 281	
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	460 367	85 532	
Reprises de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)			
Reprises de provisions engagements par signature			
Reprise des autres provisions pour risques et charges	27 700	57 749	
VARIATION DES PROVISIONS	-296 953	-27 206	
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)			
Pertes pour risque de contrepartie des actifs détenus jusqu'à l'échéance			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-17 137	-13 335	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-284 453	-13 871	
Décote sur les crédits restructurés			
Récupérations sur prêts et créances amorties	4 637		
Pertes sur engagement par signature			
Autres pertes			
COÛT DU RISQUE	-840 876	-982 192	

RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE AU 31/12/2015				En milliers de DH	
ENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR :	INTEGRATION	MISE EN	INTÉGRATION		
	PROPORTIONNELLE	EQUIVALENCE	GLOBALE		
ACTIF					
PRÊTS, AVANCES ET TITRES		5 093	6 183 385		
Comptes ordinaires		5 093	1 690 504		
Prêts			4 492 881		
Titres					
Opération de location financement					
ACTIF DIVERS			37 418		
TOTAL			6 220 803		
PASSIF					
DÉPÔTS		601 500	1 690 504		
Comptes ordinaires			1 690 504		
Autres emprunts		601 500			
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE					
PASSIF DIVERS		5 006	4 530 301		
TOTAL		606 506	6 220 805		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE					
ENGAGEMENTS DONNÉS			2 577 436		
ENGAGEMENTS RECUS			2 577 436		

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES AU 31/12/2015				En milliers de DH	
ENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR :	INTEGRATION	MISE EN	INTÉGRATION		
	PROPORTIONNELLE	EQUIVALENCE	GLOBALE		
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS			152 899		
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES		30 353	152 977		
COMMISSIONS (PRODUITS)			40 174		
COMMISSIONS (CHARGES)			22 711		
PRESTATIONS DE SERVICES DONNÉES					
PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES		2 282	22 418		
LOYERS RECUS		1 304	4 410		

INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉ - BILAN AU 31/12/2015							En milliers de DH	
	BANQUE DE DÉTAIL	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE OFFSHORE	SOCIÉTÉ DE GESTION D'ACTIFS	AUTRES	TOTAL		
TOTAL BILAN	54 718 005	3 310 515	4 267 720	33 746	168 996	62 498 981		
dont								
ÉLÉMENTS D'ACTIF								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	349 376					349 376		
Actifs disponibles à la vente	6 510 405		143 618	17 787	37 342	6 709 152		
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 287 603	1 527	101 225		1	2 390 356		
Prêts et créances sur la clientèle	41 344 236	3 251 511	3 965 785	6 661	10 996	48 579 190		
Immobilisations corporelles	1 669 395	172	7 867	1 017	48 602	1 727 054		
ÉLÉMENTS DU PASSIF								
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 458 825	20 381	3 695 848		3	5 175 057		
Dettes envers la clientèle	41 669 238	5 154	404 329			42 078 721		
Provisions techniques des contrats d'assurance								
Dettes subordonnées	754 393					754 393		
Capitaux propres	8 292 565	287 756	79 140	36 581	-38 261	8 657 781		

RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL - COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2015								En milliers de DH	
	BANQUE DE DÉTAIL	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE OFFSHORE	SOCIÉTÉ DE GESTION D'ACTIFS	AUTRES	ÉLIMINATIONS	TOTAL		
MARGE D'INTÉRÊT	2 408 906	80 375	53 281	-42	-8 055	23 671	2 558 136		
MARGE SUR COMMISSIONS	397 565	-258	6 956	33 956	46 754	-17 462	467 511		
PRODUIT NET BANCAIRE	3 077 097	86 646	59 718	35 464	49 823	-110 397	3 198 351		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 329 704	32 093	5 706	13 842	12 542	-22 479	1 371 408		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	771 388	6 641	54 112	20 014	31 904	-79 625	804 433		
RÉSULTAT NET	512 922	10 871	34 225	13 903	21 036	-91 909	501 048		
RÉSULTAT NET DU GROUPE	512 617	10 779	34 225	13 903	21 035	-91 909	500 650		



ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT En milliers de DH

	31/12/15		31/12/14	
	ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	ACTIFS FINANCIERS À LA JV PAR RÉSULTAT SUR OPTION	ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	ACTIFS FINANCIERS À LA JV PAR RÉSULTAT SUR OPTION
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeur reçus en pension				
Effets publics et valeurs assimilées				
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	329 435		324 129	
• Titres cotés				
• Titres non cotés	329 435	-	324 129	
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE				
• Titres cotés				
• Titres non cotés				
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	19 942		32 007	
CRÉANCES RATTACHÉES				
JUSTE VALEUR AU BILAN	349 376	-	356 136	-

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT En milliers de DH

	31/12/15	31/12/14
Valeurs données en pension		
Instruments dérivés	23 411	56 870
JUSTE VALEUR AU BILAN	23 411	56 870

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION En milliers de DH

PAR TYPE DE RISQUE 31/12/2015	VALEUR COMPTABLE		MONTANT NOTIONNEL
	ACTIFS	PASSIFS	
Capitaux propres			
Change	19 942	23 411	
Crédit			
Matières premières			
TOTAL	19 942	23 411	

ENGAGEMENTS DE GARANTIE En milliers de DH

	31/12/15	31/12/14
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	10 427 154	10 500 167
• D'ordre des établissements de crédit	3 332 292	3 141 955
• D'ordre de la clientèle	7 094 862	7 358 212
• Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	3 883 163	7 271 066
• des établissements de crédit	3 883 163	7 271 066
• de l'état et d'autres organismes de garantie		

PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE En milliers de DH

	VALEUR DE MISE EN ÉQUIVALENCE	RÉSULTAT	TOTAL BILAN	REVENU (CA)	QUOTE-PART DE RÉSULTAT DANS LES SOCIÉTÉS MEE
Sociétés financière					
Sociétés non financières	Arval Maroc	36 531	868 576	365 467	12 179
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MEE	23 001	36 531	868 576	365 467	12 179

EVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/15	31/12/14
Capital (en DH)	1 327 928 600	1 327 928 600
Nombre d'actions	13 279 286	13 279 286
Résultat Par Groupe (KDH)	500 650	364 361
RÉSULTAT PAR ACTION (DH)	38	27

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de la BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BMCI) et ses filiales (Groupe BMCI), comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 8.657.781 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 501.048 KMAD.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit

appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 11 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Deloitte Audit
Boulevard Zerktouni
CASABLANCA -
Tél : 05 22 22 40 25/26/34/61
Fax : 05 22 22 40 78

Fawzi BRATE
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Abdou Souleymane DIOUF
Associé
MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Boulevard Zerktouni
360 CASABLANCA
Tél : 05 22 423 423 (L.G.)
Fax : 05 22 423 400